



MAIRIE DE NANTERRE

**SYNTHESE DU
CONSEIL DE QUARTIER
DU CENTRE
17 octobre 2006**

C'est en présence de Christine BOURCET, adjointe au Maire chargée de l'environnement, de Nathalie VICQ THEPOT, conseillère municipale que les habitants du quartier du centre sont invités par Didier DEBORD, président du conseil de quartier, d'une part à la présentation du Relais info énergie, d'autre part à débattre des questions soumises par les participants.

Didier DEBORD rappelle que c'est dans la continuité du débat autour des questions du développement durable initié lors du conseil de quartier de décembre dernier, que cette présentation par les deux conseillères du Relais info énergie s'inscrit. La question des modes d'implication du plus grand nombre d'habitants dans la lutte contre les changements climatiques s'était posée. La ville de Nanterre a mis en place le Relais info énergie afin que les Nanterriens puissent être guidés dans leur démarche de préservation de l'environnement, d'où l'intérêt de présenter ce dispositif aujourd'hui. L'importance de la mise en place d'un tel dispositif de maîtrise de la consommation d'énergie par la ville, est d'autant plus manifeste dans le contexte actuel d'augmentation du coût de l'énergie. Cette augmentation diminue le pouvoir d'achat des ménages mettant en évidence les conséquences socioéconomiques d'une utilisation non rationnelle de l'énergie.

Christine BOURCET, adjointe au Maire chargée de l'environnement, souligne que l'ouverture du Relais info énergie s'intègre dans une stratégie plus globale de préservation des ressources énergétiques et de lutte contre les changements climatiques visée par la Municipalité. Dans le cadre de cette stratégie plusieurs actions ont vu le jour, le bilan carbone des équipements municipaux, la mise en place d'un collectif de travail dans la perspective d'élaborer un plan climat territorial. Ce travail a pour objectif de faire émerger un plan climat territorial de maîtrise des consommations et de promotion des énergies renouvelables mobilisant tout les acteurs de la ville, les particuliers comme les entreprises.

Le Relais info énergie est un outil mis en œuvre en février en partenariat avec l'association Partenaires Pour la Ville Boucles Nord de Seine (PPV-BNS) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E). Les permanences de sensibilisation du Relais info énergie favorisent l'évolution des comportements en matière de consommation d'énergie. Cette réunion a pour objet d'initier une réflexion autour des moyens d'adapter cet outil aux besoins des habitants.

1) La présentation du Relais info énergie

Cette présentation est réalisée par les deux conseillères du Relais info énergie Carole RAINSARD et de Marie Odile THOMAS. Elles sont accompagnées par Roland LEGROS, responsable projets et communication de l'association Partenaires Pour la Ville Boucles Nord de Seine (PPV-BNS) dont elles font partie.

Les deux conseillères rappellent que le Relais info énergie a été inauguré le 28 février 2006, au 13, rue Henri Barbusse à l'antenne Nanterre Habitat Plus (Programme d'accompagnement pour l'amélioration de l'habitat). Les permanences ont lieu le mardi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 14h à 18h, le jeudi de 10h à 13h30 et le samedi de 9h à 12h. Cette structure est dédiée aux particuliers, artisans et conseils syndicaux. *« Concrètement, les particuliers nous interrogent à propos de la manière, d'améliorer l'isolation de leurs habitations, d'obtenir une aide au financement des travaux de maîtrise de consommation d'énergie »*. Les conseillères établiront un pré-diagnostic pour un projet de construction ou de réhabilitation à l'aide d'un logiciel fourni par l'A.D.E .M.E. Grâce à ce logiciel, les conseillères info énergie obtiennent une estimation de la facture énergétique pour les habitations existantes. *« Nous répétons souvent que les travaux d'isolation sont les plus efficaces pour réduire la facture énergétique d'une construction plutôt que la mise en place d'un autre mode de chauffage. »*

Nathalie VICQ THEPOT, conseillère municipale demande s'il est possible d'utiliser pour ce pré-diagnostic une caméra thermique et comment faudrait-il procéder pour répondre aux besoins plus grand de diagnostic à Nanterre ?

Roland LEGROS, nous informe que la mission des conseillers info énergie est régie par une charte qui lie l'association à l'A.D.E .M.E. dont elle se limite à un pré-diagnostic gratuit.

Les conseillères du Relais info énergie soulignent qu'à partir du 15 novembre un diagnostic des performances énergétiques devra être réalisé avant la mise en vente d'un bien immobilier. Ce diagnostic classe le bâti en fonction de sa consommation en kW/h/m² tout comme la classification des équipements électroménagers (A, B,C, ...). Pour répondre à cette nouvelle réglementation les conseillères info énergie peuvent diriger les particuliers vers des bureaux d'études et des maîtres d'œuvre. Roland LEGROS ajoute que dans le réseau des espaces info énergie mis en place à l'échelle nationale, les conseillères peuvent faire appel à des thermiciens du réseau en mesure de répondre au mieux aux attentes des Nanterriens.

Les conseillères du Relais info énergie indiquent que la démarche la plus efficace pour contrôler sa consommation d'énergie est d'installer les compteurs à l'intérieur de sa maison car les relevés trop espacés ne permettent pas de détecter les écarts à la consommation. Pour pallier à cet inconvénient dans les maisons déjà construites, il existe la technique du télé-relevé ainsi on obtient en temps réel l'énergie consommée et le technicien n'a pas besoin d'entrer dans le domicile pour relever les compteurs, ce qui est plus pratique en cas d'absence.

Nathalie VICQ THEPOT ajoute que les fiches de recommandations techniques pour la construction disponibles début 2007 au service Urbanisme de la ville.

Un participant remarque que la ville n'a pas mis en œuvre de dispositif de promotion des récupérateurs d'eau et des panneaux solaires.

Christine BOURCET rappelle que les fiches de recommandations techniques pour la construction est un outil qui met en valeur ce type de technologies.

Didier DEBORD ajoute que la loi encadrant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en matière de préservation de l'environnement et d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite, ne dicte pas d'obligations donc la ville ne peut imposer des normes.

Nathalie VICQ THEPOT rappelle que l'Union européenne vise le passage de 15 % à 21 % de la part de la consommation nationale d'électricité d'origine renouvelable, issue de sources non fossiles renouvelables : énergies éolienne, solaire, géothermique, hydroélectrique, bioénergies.... De même, en 2003, le gouvernement français a retenu, un objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays d'ici 2030. La France est en retard par rapport à des pays voisins comme l'Autriche ou l'Allemagne.

Christine BOURCET indique que le chauffage de la future Maison du Chemin de L'Île se fera au bois. L'EPASA étudie l'installation d'une chaufferie à bois sur le secteur Hoche dans le cadre de la construction de 500 logements. Ce type de projet valorise la grande quantité de bois d'élagage disponible dans la région Ile de France. Le palais des sports sera prochainement pourvu de panneaux solaires. Elle invite l'ensemble des participants à l'inauguration du parc des Chenevreaux pour profiter de l'exposition permanente portant sur l'environnement.

Une participante souhaite qu'un groupe de réflexion autour de l'usage du vélo dans la ville soit mis en place car l'ensemble des aménagements pose la question de la façon dont le maillage de la ville sera complété. Ce maillage devra être concerté avec ses usagers.

Didier DEBORD rappelle qu'il est impératif de sécuriser le réseau cyclable car le marquage au sol est insuffisant. Sur certains axes il est difficile d'aménager des pistes cyclables séparées, comme l'avenue Joliot-Curie en raison du trafic automobile intense, la mise en place du futur tramway retardera cette démarche.

Christine BOURCET indique qu'il existe un projet de sécurisation des pistes cyclables. Le travail sur le maillage des pistes cyclables a déjà été entamé sur la base d'un contrat triennal réalisable en plusieurs tranches par le service de l'Infrastructure. Lors des réunions de la Commission Extra Municipale de l'Environnement, des moyens de faciliter l'usage du vélo ont été envisagés. Par exemple, un jalonnement du réseau cyclable est à l'étude.

Plusieurs remarques émanent des participants : l'usage généralisé du vélo nécessite un consensus comme en Allemagne, on note un développement de cette pratique, le réseau vert n'est pas toujours respecté par les automobilistes surtout les jours de marché, des réseaux sécurisés seraient un gage de respect des cyclistes et une question concernant la possibilité de pratique du vélo dans le parc du Chemin de L'île.

Christine BOURCET indique que la pratique du vélo est tout à fait possible sur 5 km dans le parc du Chemin de L'île. En attendant, l'aménagement prévu par le Conseil Général sous le pont de Bezon et d'une passerelle entre Rueil et Nanterre. Elle annonce que la faisabilité de la plantation d'arbres et végétalisation de leurs pieds par des plantes tapissantes est étudiée, pour créer un alignement d'arbres sur le trottoir côté impair du boulevard Raspail section rues Berthelot et Barbet si cela est réalisable au 1^{er} trimestre 2007. De même, rue du 19 mars 1962, un renouvellement de l'alignement des arbres est prévu au 1^{er} trimestre 2007.

Didier DEBORD remercie les conseillères pour leur présentation.

2) Questions libres aux élus du quartier

Odile Waflart demande que les précisions, apportées lors de la réunion du collectif soient relayées lors du conseil de quartier, concernant l'incendie de la serre municipale. Elle voudrait que les conseils de quartier se fassent en alternance à l'hôtel de ville et au parc des anciennes mairies.

Didier DEBORD fait appel à l'assistance du conseil de quartier afin de compléter le collectif de quartier et souligne que le rôle du collectif est aussi de diffuser les informations à l'ensemble des habitants du quartier. La serre municipale a été incendiée en juin mais l'enquête de police en cours n'a pas déterminé les auteurs.

Le conseil de quartier ne peut se tenir actuellement au palais des congrès pour des raisons de sécurité ce dernier est fermé. L'Agora est un bon compromis en raison de sa situation géographique et l'existence d'un centre de ressources consultable par l'ensemble des

Nanterriens (cette salle n'était pas disponible, un débat sur les massacres du 17 octobre 1961 et de Charonne en février 1962, s'y tenait)

Odile Waflart signale le stationnement sur le trottoir de voitures auto-école dans la rue Stalingrad.

Didier DEBORD a pris note de ces nuisances et sollicitera les services concernés.

Ensuite, la question de la situation de tension liée à des usages irrespectueux des parcs et jardins du Centre est soulevée.

Concernant les parcs et jardins municipaux du Centre, Didier DEBORD souligne qu'une nette amélioration est constatée depuis cet été. En effet, un dispositif estival de gestion des parcs et jardins du Centre ville a été mis en place afin de juguler les incivilités régulièrement constatées.

- La présence humaine a été renforcée grâce à l'augmentation de la présence des agents de tranquillité. Le dispositif estival était composé de 2 binômes présents de 13h à 20h, 7 jours sur 7 sur le Centre.
- La direction de l'Environnement travaille à une actualisation du règlement rappelant les règles d'usage des espaces verts et de la signalétique des parcs et jardins.
- Une attention particulière a été accordée aux personnes présentant des conduites addictives dans le parc des Anciennes Mairies. La municipalité a favorisé leur prise en charge par les travailleurs sociaux et les associations de lutte au long cours contre ces pathologies sévères implantées en Centre ville. Ce dispositif estival a permis d'initier l'étude d'un dispositif permanent de gestion des parcs et jardins du Centre qui sera débattu lors de la préparation budgétaire 2007.

Des participants indiquent que 13 bornes ont été arrachées rue Volant, la porte du square J.Lebon est cassée empêchant sa fermeture, le terrain municipal cour Saint Nicolas n'est plus clos désormais les mêmes incivilités que les parcs et jardins du Centre y sont constatées.

Didier DEBORD rappelle que les délais d'intervention des prestataires est plus ou moins long mais l'entretien du mobilier urbain a un coût non négligeable donc il faut le prévoir au budget de l'année suivante. Le déplacement de ce mobilier a été réalisé rue Volant afin d'élargir l'espace pour les tournes à gauche car les sorties de garages étaient difficiles. La possibilité de la cession de ce terrain cour Saint Nicolas à la copropriété sera étudié par le service Urbanisme.

Michel Mathys, président de L'ABERPA informe que l'aménagement du boulevard Raspail et du carrefour Raspail/Pascal par le Conseil Général aura lieu d'octobre 2006 à février 2007.

A la demande du collectif les ordres du jour du conseil de quartier qui se tiendra au mois de décembre seront :

- le projet d'aménagement urbain de la ZAC Centre/ Sainte Geneviève,
 - le projet d'aménagement du passage de la Croix,
 - le projet d'aménagement du secteur de la gare Nanterre-ville,
- et les aménagements de la gare Nanterre-Université.